

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

<u>OBJET</u> <u>CESSION CANAL DE FUITE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE</u>

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

CESSION CANAL DE FUITE - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Le Conseil municipal en date du 4 juillet dernier s'est prononcé favorablement sur la cession à Monsieur Olivier JACOT DES COMBES et Madame Rachel TOSNEY d'une partie de la parcelle cadastrée section AC 555 située à Sainte Suzanne au prix de 2 000 € conforme à l'avis de France Domaines.

Suite à l'intervention d'un géomètre pour division et arpentage, il s'avère qu'une partie de l'emprise se situait sur la commune de Montbéliard sur la parcelle cadastrée section BZ 446.

L'emprise reste la même mais il convient de la tirer des parcelles AC 555 située sur Sainte Suzanne et BZ 446 située sur Montbéliard.

Après arpentage et division, il s'agirait donc de céder les parcelles BZ 449 (issue de la parcelle BZ 446) située sur Montbéliard d'une contenance de 18 m² et AC 678 (issue de la parcelle AC 555) d'une contenance de 44 m².

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- confirme la cession d'une partie des parcelles BZ 449 et AC 678 conformément au plan annexé à la présente,
- autorise que la présente délibération soit annexée à l'acte de vente passée entre la Ville de Montbéliard et les consorts JACOT DES COMBES et TOSNEY.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 32
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022

